

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE
ARRETE DU MAIRE

Département AUBE Canton NOGENT-SUR-SEINE Commune NOGENT-SUR-SEINE

Stationnement Interdit
Place de la Halle (partie)

N° PM/2020-130

Du lundi 20 juillet au dimanche 9 août 2020

Pose de fourreaux fibre optique en tranchée sur trottoir par la société GUINTOLI

Le Maire de Nogent-sur-Seine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2212-2,
Vu le code de la route, notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8,
R.411-21-1 et R.411-25 à R.411-28,
Vu le code pénal, notamment l'article R.610-5,

Considérant les travaux de pose de fourreaux fibre optique en tranchée sur trottoir,
place de la Halle, suppression des places de parking au niveau du carrefour rue
du Grenier à Sel et la place de la Halle,

Considérant que dans un but de sécurité publique, il convient d'interdire le
stationnement **place de la Halle, suppression des places de parking au niveau du**
carrefour rue du Grenier à Sel et la place de la Halle, du lundi 20 juillet au
dimanche 9 août 2020,

A R R E T E

Article 1 :

Le stationnement est interdit et fera l'objet d'un enlèvement, **place de la Halle, suppression des**
places de parking au niveau du carrefour rue du Grenier à Sel et la place de la Halle, du lundi
20 juillet au dimanche 9 août 2020.

Article 2 :

Les infractions aux présentes dispositions seront poursuivies et réprimées conformément à la loi.

Article 3 :

La signalisation concernant le stationnement interdit sera mise en place en temps utile par les Services Techniques.

Article 4 :

- Monsieur le Chef d'Escadron, commandant la Compagnie de Gendarmerie de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Responsable du Service Local d'Aménagement de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions légales.

A Nogent-Sur-Seine, le 7 juillet 2020

L'Adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme et aux Travaux

Acte non soumis à l'obligation
de transmission en Préfecture

Alain BARAYON

